



Charte

Réseau Baby-Sitting

**ENTRE LE C.I.A.S.,
LE BABY SITTER,
ET LA FAMILLE EMPLOYEUR.**

Rôles du C.I.A.S. du secteur de Varades

- Le C.I.A.S. centralise et gère les appels téléphoniques.
- Il tient à jour les disponibilités des baby-sitters et les met en relation avec les parents intéressés. Il entretient le réseau.
- Le C.I.A.S. garantit une formation aux premiers secours (PSC1), et aux dangers domestiques aux baby-sitters du réseau, ainsi qu'une information sur les droits du travail.
- L'engagement du baby-sitter résulte d'un accord entre celui-ci et le demandeur, contrat privé dans lequel le C.I.A.S. n'intervient en rien et n'a aucune responsabilité.

Pour information

- Le C.I.A.S. rappelle aux parents demandeurs que c'est à eux d'établir les papiers d'employeurs familiaux : avec le chèque emploi service universel, ils peuvent bénéficier d'une assurance couvrant leurs enfants et le baby-sitter.
- Le baby-sitter ou ses parents doit posséder une assurance responsabilité civile couvrant la pratique du baby-sitting.
- Chaque partie signant cette charte s'engage à respecter et à posséder une assurance responsabilité civile garantissant les risques encourus.
- Cette charte détermine les droits et les devoirs des baby-sitters et des parents dans le cadre d'un échange de services : garde occasionnelle d'enfants contre rémunération.
- Le C.I.A.S. met à votre disposition des documents d'informations sur les chèques emplois universels, les droits du travail des baby-sitters, et la pratique général du baby-sitting.
- Pour contacter le C.I.A.S. :

Marion JOLYS

Animatrice jeunesse

02 40 09 59 83 ou 06 77 59 15 72

secteurjeunesse@ciasvarades.fr

Véronique LEDUC

Animatrice du RAM

02 40 09 59 46

ram@ciasvarades.fr

Droits du Baby-sitter

- Demander le paiement immédiat après la prestation.
- Etre informer de l'heure prévisionnelle de retour.
- Pouvoir téléphoner en cas de problème.
- Pouvoir faire son travail scolaire si les enfants dorment.
- Ne pas dépasser dans la semaine un nombre d'heure de travail raisonnable en fonction de votre emploi du temps.
- Ne pas faire de tâches ménagères.
- Ne pas accepter de garder des animaux.
- Etre raccompagné en voiture si l'heure de fin de garde est tardive.

Devoirs du Baby-sitter

- Faire respecter les droits du travail en demandant l'attestation de déclaration d'embauche.
- Respecter la charte.
- S'occuper correctement des enfants, veillez à leur sécurité.
- Ne pas ouvrir la porte à un inconnu.
- Respecter les valeurs et les consignes des parents.
- Respecter le domicile des parents et leur vie privée.
- Ne pas se servir du téléphone (sauf cas d'urgence), ni de l'ordinateur, de la chaîne hifi ou de la télévision, sans l'accord des parents.
- Ne pas inviter des personnes au domicile des parents.
- Ne pas consommer d'alcool, de tabac ou de drogue.
- Respecter les lois en vigueur.
- Prévenir le C.I.A.S. régulièrement de ses disponibilités et des empêchements.

Droits des parents demandeurs

- Déclarer le baby-sitter à partir de 16 ans.
- Choisir son mode de rémunération (chèque emploi service, chèque, espèce).
- Contacter le C.I.A.S. en cas de litige.
- Engager la responsabilité du baby-sitter en cas de dommage..
- Licencier le baby-sitter..
- Rentrer plus tôt.
- Respecter les valeurs du baby-sitter ainsi que sa vie privée.

Devoirs des parents demandeurs

- Respecter le droit du travail.
- Respecter la charte.
- Payer la somme convenue.
- Si le baby-sitter est présent à l'heure des repas, lui prévoir son repas.
- Laisser a baby-sitter des coordonnées ou vous joindre.
- Donner au baby-sitter les numéros d'urgence..
- Informer le baby-sitter de l'heure prévisionnelle de retour.
- Informer le baby-sitter de la présence d'animaux domestique et isoler les animaux si besoin.
- Transmettre les consignes, les limites et les règles au baby-sitter..
- Faire une visite de la maison, des pièces qui seront utilisées.
- Informer le C.I.A.S. du déroulement du baby-sitting sous 48h (appel, mail).

Fait à : le :/...../.....

Signature du Baby-sitter (précédée de la mention lu et approuvé)

Signature des parents demandeurs (précédée de la mention lu et approuvé)

Fait en deux exemplaires, un pour le baby-sitter, un pour les parents demandeurs.